



Twenty-Second Meeting of the States Parties
1 to 5 December 2025, Geneva

Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel Réunions intersessions | 17-20 juin 2025

Centre International de Conférences de Genève (CICG)
Rue de Varembe 17, 1211 Genève, Suisse

Programme préliminaire

Mardi 17 juin 2025

10h00

1. Ouverture des Réunions intersessions

S.E. Mme ICHIKAWA Tomiko, ambassadrice du Japon auprès de la Conférence du désarmement et Présidente de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties (22MSP), représentant des survivants, S. E. M. Tobias Privitelli, directeur du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), prononcera le discours d'ouverture.

2. Le Plan d'action 2025-2029 de Siem Reap-Angkor (SRAAP) et la Déclaration 2024 de Siem Reap-Angkor pour un monde sans mines : *Un engagement renouvelé pour un avenir plus sûr*

Le Président de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties donnera un aperçu général des résultats de la Cinquième Conférence d'examen et de la voie à suivre pour les cinq prochaines années.

3. Questions relatives au mandat du Comité d'assistance aux victimes

Sous ce point de l'Ordre du jour, le Comité d'assistance aux victimes fournira une vue d'ensemble des décisions clés de la Cinquième Conférence d'examen et des observations du Comité sur la réalisation par les États parties de leurs engagements pertinents dans le cadre du SRAAP (Actions 30 à 39) et sur la voie à suivre.

Le Comité invitera les États parties qui réalisent des engagements en matière d'assistance aux victimes¹ à présenter des mises à jour sur leurs efforts et les difficultés rencontrées dans la réalisation de leurs engagements au titre du SRAAP.

Les États parties et les organisations souhaitant s'exprimer sur des questions liées à l'assistance aux victimes seront invités à prendre la parole.

¹ Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Chili, Colombie, Croatie, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Irak, Jordanie, République démocratique du Congo, Tchad, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigeria, État de Palestine, Pérou, Sénégal, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Ouganda, Ukraine, Yémen et Zimbabwe.

13h00

Déjeuner et événements parallèles (voir programme séparé)

15h00

3. Questions relatives au mandat du Comité d'assistance aux victimes (suite)

4. Questions relatives au mandat du Comité d'application de l'Article 5

Sous ce point de l'Ordre du jour, le Comité d'application de l'Article 5 fournira une vue d'ensemble des décisions clés de la Cinquième Conférence d'examen et des observations du Comité sur la réalisation par les États parties de leurs engagements en matière de déminage dans le cadre du SRAAP (Actions 17 à 29) et sur la voie à suivre.

Le Comité invitera les délégations à prendre la parole comme suit :

4a. Enquête et déminage

- Les États qui ont indiqué avoir achevé ou qui achèveront la réalisation de leurs obligations au titre de l'Article 5 en 2025 ou au début de 2026 (Croatie, Équateur, Oman).
- Les États parties qui pourraient avoir besoin de soumettre des demandes de prolongation des délais prévus à l'Article 5 pour examen par la Vingt-deuxième Assemblée des États parties seront invités à présenter leur demande de manière informelle (Argentine, Angola, Burkina Faso, Cambodge, Colombie, République démocratique du Congo, Éthiopie, Mali, Nigeria, Sénégal, Sud-Soudan, Tadjikistan, Türkiye et Zimbabwe) ;
- Les États parties qui ont été invités à soumettre des plans de travail actualisés conformément aux décisions relatives à leurs demandes de prolongation seront invités à donner un aperçu de leurs plans de travail actualisés (Bosnie-Herzégovine, Guinée-Bissau, Niger, Tchad et Ukraine) ;
- D'autres États parties avec responsabilités en matière de l'Article 5 seront invités à présenter les progrès accomplis dans le respect des délais (Afghanistan, Chypre, Érythrée, Irak, Mauritanie, États de Palestine, Pérou, Serbie, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande et Yémen) ;
- Les États parties et les organisations qui souhaitent s'exprimer sur les Observations préliminaires du Comité ou sur des questions liées à l'Article 5 seront invités à prendre la parole.

4b. Éducation et réduction des risques liés aux mines

- Les États parties touchés par les mines seront invités à présenter les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation des programmes de sensibilisation et de réduction des risques liés aux mines ;
- Les États parties et les organisations souhaitant s'engager sur des questions liées à l'éducation au risque des mines et à la réduction des risques au titre de l'Article 5 seront invités à prendre la parole.

18h00

Fin du premier jour

Mercredi 18 juin 2025

10h00 **4. Questions relatives au mandat du Comité pour la réalisation de l'Article 5 (suite)**

13h00 Déjeuner et événements parallèles (voir programme séparé)

15h00 **4. Questions relatives au mandat du Comité pour la réalisation de l'Article 5 (suite)**

18h00 Fin du deuxième jour

Jedi 19 juin 2025

10h00 **5. Questions relatives au mandat du Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance**

Sous ce point de l'Ordre du jour, le Comité fournira une vue d'ensemble des décisions clés de la Cinquième Conférence d'examen et des observations du Comité sur la réalisation par les États parties des engagements en matière de coopération et d'assistance au titre du SRAAP (Actions 41 à 45) et sur la voie à suivre.

Le Comité invitera les États parties à présenter des mises à jour sur leurs efforts et leurs défis en matière de coopération et d'assistance, comme suit :

- Les États parties qui réalisent les principales dispositions de la Convention seront invités à fournir des informations sur la coopération et l'assistance, y compris sur leurs difficultés et leurs besoins d'assistance ;
- Les États parties en mesure de fournir une assistance sont invités à présenter des informations sur leurs efforts de coopération et d'assistance au titre de l'Article 6 de la Convention ;
- Les États parties et les organisations qui souhaitent s'exprimer sur les Observations préliminaires du Comité ou sur des questions liées à la coopération et à l'assistance seront invités à prendre la parole.

13h00 Déjeuner et événements parallèles (voir le programme séparé)

15h00-16h00 **6. Questions liées au mandat du Comité de conformité coopérative**

Sous ce point de l'Ordre du jour, le Comité fournira une vue d'ensemble des décisions clés de la Cinquième Conférence d'examen et des Observations du Comité sur la réalisation par les États parties des engagements de conformité au titre du SRAAP (Actions 46 à 48) et sur la voie à suivre.

Le Comité invitera les États parties à présenter des mises à jour sur leurs efforts et leurs difficultés concernant les questions liées au respect des dispositions, comme suit :

- Les États parties dont le non-respect des obligations générales au titre de l'Article 1 de la Convention est allégué ou avéré seront invités à informer les États parties des efforts qu'ils déploient pour remédier à cette situation (Soudan, Ukraine et Yémen) ;

- Les États parties et les organisations qui souhaitent s'exprimer sur les observations préliminaires du Comité ou sur des questions liées au respect des obligations seront invités à prendre la parole.

16h00 - 17h00

Panel thématique A (provisoire) : Financement de la lutte contre les mines : défis et nouvelles opportunités

Le Plan d'action Siem Reap-Angkor reconnaît les difficultés de financement de la lutte contre les mines et engage les États touchés par les mines et les États donateurs à collaborer et à favoriser une coopération et une assistance accrues, notamment en explorant « toutes les sources de financement possibles, y compris les sources et les mécanismes de financement conventionnels et alternatifs/innovants, tels que les modèles de chargement initial »

Ce panel examinera la situation du financement de la lutte contre les mines au niveau mondial et les progrès réalisés dans l'exploration de nouvelles possibilités, notamment les fonds d'affectation spéciale volontaires, les mécanismes financiers novateurs et les modalités de financement spécifiques au contexte.

(De plus amples informations sur le panel seront fournies avant les réunions intersessions)

17h00 - 18h00

Panel thématique B (provisoire) : Renforcer les synergies entre la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et l'agenda des femmes pour la paix et la sécurité par des actions concrètes

Le Plan d'action Siem Reap-Angkor reconnaît que la réalisation de la Convention contribue de manière significative à la promotion d'autres cadres et engagements internationaux tels que ceux inscrits dans le programme pour la paix et la sécurité des femmes (CSNU 1325, WPS en anglais).

L'une des priorités du Président de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties est d'explorer, avec les États parties et les parties prenantes, des approches et des initiatives concrètes pour renforcer les synergies entre la réalisation de la Convention et l'agenda WPS.

Le panel explorera les liens entre l'agenda WPS et la Convention ainsi que les moyens de renforcer les synergies.

(De plus amples informations sur le panel seront fournies avant les réunions intersessions)

18h00

Fin du troisième jour

Vendredi 20 juin 2025

10h00

6. Questions liées au mandat du Comité de conformité coopérative (suite)

7. Questions liées au mandat du Président

7a. Universalisation

Sous ce point de l'Ordre du jour, le Président donnera un aperçu des décisions clés de la Cinquième Conférence de révision, des activités du Président liées à la réalisation des engagements d'universalisation du SRAAP (Actions 11 à 12) et de la voie à suivre.

Le Président invitera les délégations à faire le point sur leurs efforts et les défis qu'elles rencontrent dans les domaines liés à l'universalisation, comme suit :

- Les États non parties seront invités à prendre la parole pour faire le point sur les efforts déployés en vue d'adhérer à la Convention ou de la ratifier, et pour continuer à s'aligner sur la Convention ;
- Les États parties et les organisations qui souhaitent s'exprimer sur les questions liées à l'universalisation seront invités à prendre la parole.

7b. Destruction des stocks et mines conservées

Sous ce point de l'ordre du jour, le Président donnera un aperçu des décisions clés de la Cinquième Conférence d'examen, des activités du Président concernant la réalisation des engagements en matière de destruction des stocks et de mines conservées du SRAAP (Actions 13 à 16).

Le Président invitera les délégations à présenter des mises à jour sur leurs efforts et les défis à relever dans les domaines liés à la destruction des stocks et aux mines conservées, comme suit :

- Les États parties qui n'ont pas respecté les délais prévus à l'Article 4 (Grèce et Ukraine) seront invités à fournir des informations actualisées sur la réalisation de leurs engagements en matière de destruction des stocks conformément au SRAAP pour la réduction des armes légères et de petit calibre (Action 14) ;
- Les États parties qui ont découvert des stocks de mines inconnus jusqu'alors seront invités à prendre la parole pour faire le point sur la situation, conformément au SRAAP (Action 15) ;
- Les États parties qui conservent des mines antipersonnel à des fins de formation et à d'autres fins autorisées seront invités à fournir des informations sur les efforts qu'ils déploient pour revoir le nombre de mines conservées et les raisons pour lesquelles ils conservent ces mines antipersonnel en vertu de l'Article 3, y compris les plans d'utilisation de ces mines et les efforts visant à explorer des solutions de remplacement conformément au SRAAP (Actions 16) ;
- Les autres États parties et organisations souhaitant s'exprimer sur les questions relatives à la destruction des stocks et aux mines conservées en vertu de l'Article 3 seront invités à prendre la parole.

7c. Création du groupe de travail sur le fonds fiduciaire volontaire

L'Action 44 du Plan d'action de Siem Reap-Angkor stipule que « les États parties en mesure de fournir une assistance redoubleront d'efforts pour coordonner efficacement leur soutien à la réalisation effective des obligations découlant de la Convention par les États parties touchés. Dans le cadre de cet effort, les États parties étudieront la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale volontaire pour aider les États parties touchés qui s'efforcent d'obtenir une assistance internationale pour s'acquitter de leurs engagements juridiques et temporels au titre de l'Article 5 de la Convention, en vue de faire rapport sur les progrès accomplis à la Vingt-deuxième Assemblée des États parties et de prendre une décision à ce sujet au plus tard à la Vingt-troisième Assemblée des États parties »

La Cinquième Conférence d'examen a chargé le Président de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties de « créer un groupe de travail chargé de soutenir la réalisation » de cette Action.

Le Président fera le point sur la réalisation de ce mandat et invitera le groupe de travail à faire le point sur l'état d'avancement des activités. Les États parties et les organisations pourront ensuite poser des questions et formuler des observations.

7d. Processus de sélection du nouveau directeur de l'Unité d'appui à l'application

13h00 Déjeuner et événements parallèles (voir programme séparé)

15h00 8. Préparatifs de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties

Le Président fera le point sur les préparatifs de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties, qui se tiendra du 1er au 5 décembre 2025 à Genève.

- Présentation d'un projet de programme de travail pour la 22ème Assemblée des États parties (Président)
- Mise à jour des préparatifs de la 22ème Assemblée des États parties (Président)
- Présentation sur les questions financières et organisationnelles de la 22ème Assemblée des États parties (UNODA)
- Mise à jour du programme de parrainage (Coordinateur du programme de parrainage)
- Dates proposées pour les réunions de la Convention en 2026 (Président)
- Mise à jour des efforts visant à proposer un ensemble de titulaires de postes à élire lors de la 22ème Assemblée des États parties (Président)
- Discussion (délégations intéressées)

9. Unité d'appui à l'application

a. Activités et finances de l'Unité d'appui à l'application

- Mise à jour des activités et des finances par le directeur de l'Unité d'appui à l'application
- Mise à jour des délégations

b. Conférence des donateurs du 2025

- Mise à jour du Président sur les résultats de la Conférence des donateurs

10. Remarques finales

S.E. Mme ICHIKAWA Tomiko, Ambassadrice du Japon auprès de la Conférence du désarmement et Présidente de la Vingt-deuxième Assemblée des États parties, prononcera le discours de clôture.

18h00 Fin des réunions intersessions 2025